

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: 86420183.5

⑤① Int. Cl.⁴: **A 47 C 5/12**

A 47 C 1/026, A 47 C 1/14

A 47 C 20/04

㉔ Date de dépôt: 08.07.86

㉓ Priorité: 09.07.85 FR 8510691

④③ Date de publication de la demande:
14.01.87 Bulletin 87/3

㉒ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

㉑ Demandeur: **Massonnet, Henry**

F-01760 Nurioux-Volognat(FR)

㉒ Inventeur: **Massonnet, Henry**

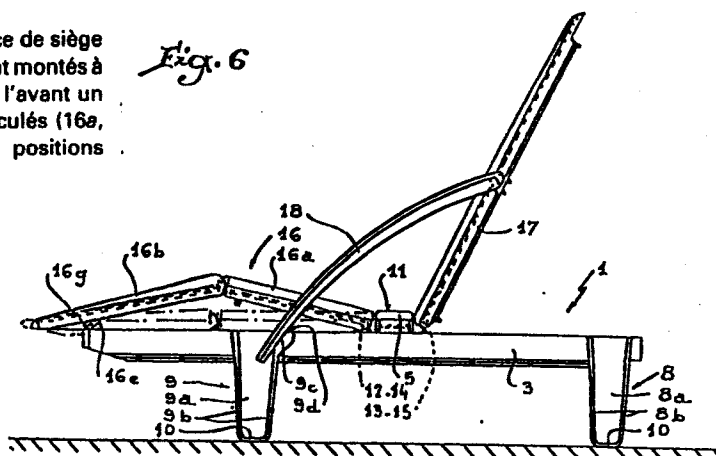
F-01760 Nurioux-Volognat(FR)

㉑ Mandataire: **Karmin, Roger et al,**
Cabinet MONNIER 150, cours Lafayette
F-69003 Lyon(FR)

㉒ Fauteuil de relaxation.

⑤⑦ Le fauteuil de relaxation comprend une surface de siège (11) fixée au châssis (19) et par rapport à laquelle sont montés à l'arrière un dossier (17) à plusieurs positions et à l'avant un repose-jambe (16) réalisé en deux panneaux articulés (16a, 16b). Le maintien du dossier à ses diverses positions s'effectue au moyen des accoudoirs (18).

Fig. 6



La présente invention est relative aux fauteuils de relaxation et plus particulièrement à ceux utilisés à l'extérieur.

Il existe dans le commerce un nombre considérable de fauteuils de relaxation, chaises longues et autres dispositifs semblables destinés au repos à l'extérieur. Certains de ces dispositifs sont du type "brouette", c'est-à-dire qu'ils comportent un châssis dont l'une des extrémités est associée à une paire de roues. Dans ce genre d'articles, le dossier est quelquefois inclinable suivant plusieurs positions, tandis que le repose-jambes est réalisé d'une seule pièce avec l'article ou indépendant de celui-ci. Dans certain cas encore, il existe des fauteuils de relaxation du genre en question dont le repose-jambes est articulé à la surface de siège et comporte quelquefois deux panneaux articulés.

Dans tous les cas, il est indispensable que l'utilisateur se lève du fauteuil s'il désire modifier l'inclinaison du dossier et/ou du repose-jambes, ce qui est un inconvénient. De plus, les fauteuils de relaxation dits "brouette" ne peuvent pas s'empiler du fait de la présence des roues.

Les perfectionnements qui font l'objet de la présente invention, visent à remédier aux inconvénients des fauteuils de relaxation connus et à permettre la réalisation d'un tel fauteuil qui réponde mieux que jusqu'à présent aux divers desiderata des utilisateurs.

Le fauteuil de relaxation suivant l'invention du genre comprenant un châssis monté sur des pieds, une surface de siège fixée au châssis et par rapport à laquelle sont montés pivotants, à l'arrière un dossier à plusieurs positions, et à l'avant un repose-jambes en deux panneaux articulés, est caractérisé en ce que le dossier est associé à deux accoudoirs qui s'accrochent au châssis à au moins une position, de manière à déterminer l'inclinaison de ce dossier. Chacun des accoudoirs comporte à son extrémité libre opposée à celle qui est articulée par rapport au dossier, un doigt qui pénètre dans l'une ou l'autre de perforations ménagées dans une cloison inclinée

située dans la partie haute d'un pied correspondant du 0208636
châssis afin de déterminer diverses positions du dossier.

5 Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux
comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente
et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

10 Fig. 1 est une vue en perspective du châssis d'un
fauteuil de relaxation suivant l'invention.

Fig. 2 est une vue par côté du fauteuil de relaxation à
la position étendue de tous ses éléments.

15 Fig. 3 est une vue de détail à plus grande échelle
montrant en coupe la manière dont l'extrémité de chaque
accoudoir est en appui sur une partie du châssis quand
le fauteuil est à la position de fig. 2.

20 Fig. 4 illustre comment le panneau extrême du repose-
jambes prend appui sur le châssis à la position
illustrée en fig. 2 du fauteuil suivant l'invention.

25 Fig. 5 et 6 illustrent le fauteuil suivant l'invention à
deux de ses positions d'utilisation.

Fig. 7 et 8 sont des vues semblables à celle de fig. 3,
mais montrant comment l'extrémité de chaque accoudoir
coopère avec le châssis respectivement aux positions du
fauteuil illustrées en fig. 5 et 6.

30 Fig. 9 est une vue semblable à celle de fig. 4, mais
correspondant à la position du repose-jambes du fauteuil
illustrée en fig. 6.

35 Le fauteuil de relaxation suivant l'invention comprend tout
d'abord un châssis 1 illustré en fig. 1. Celui-ci comporte
deux longerons 2, 3 réunis par des traverses 4, 5, 6 et 7. On
observe que la traverse 4 réunit l'une des extrémités des
deux longerons 2 et 3, tandis que celle 6 se trouve environ

aux deux tiers de la longueur de ceux-ci. Quand à la traverse 7, elle réunit, comme illustré, les extrémités des longerons opposées à celles qui sont reliées par la traverse 4.

5 On note qu'en face des traverses 4 et 6, la face extérieure des longerons 2 et 3 porte des pieds 8, respectivement 9; chacun de ceux-ci présente en section transversale horizontale la forme d'un U dont le voile central vertical 8a, 9a se trouve placé à proximité de chaque longeron, tandis que les
10 ailes 8b, 9b sont dirigées en direction de l'extérieur. Les ailes de chaque pied sont légèrement convergentes en direction du sol et sont réunies par une patte 10 destinée à reposer sur celui-ci.

15 Autrement dit, les pieds ont la forme générale d'un V ouvert en direction du haut.

L'une des ailes 9b des pieds 9 qui se trouve située à l'arrière comporte une cloison inclinée 9c pour des raisons qu'on
20 expliquera mieux plus loin. Au-dessus de la traverse 5 qui se trouve en gros au milieu des longerons 2 et 3, mais dont la position est en fait sans aucune importance, on a placé une surface de siège 11 réalisée au moyen d'une latte transversale étroite qui est associée de manière fixe au-dessus des longerons
25 2 et 3. De part et d'autre des deux extrémités de la surface de siège 11, il est prévu deux pivots horizontaux 12, 13 et 14, 15. Les pivots 12 et 14 se trouvent en alignement l'un de l'autre de manière à constituer avec une pièce correspondante une charnière pour un repose-jambes 16 (fig. 2). De façon
30 identique, les pivots 13 et 15 servent à l'articulation d'un dossier 17 par rapport à la surface de siège 11.

Sur chacun des côtés latéraux du dossier 17 est articulé un accoudoir 18 dont l'extrémité libre vient reposer contre un
35 prolongement horizontal 9d de la cloison oblique 9c du pied correspondant, comme illustré en fig. 3. Bien entendu, lorsque le dossier est rabattu contre le châssis, il est maintenu en position horizontale par la traverse 4.

Le repose-jambes 16 qui est quant à lui articulé autour des pivots 12 et 14, est réalisé au moyen de deux panneaux 16a, 16b dont le premier comporte au niveau d'une de ses extrémités des moyens de s'articuler autour des pivots 12, 14. L'autre

5 extrémité du panneau 16a est associée de manière pivotante au panneau extrême 16b. Ce dernier comporte sur sa face extérieure des nervures transversales de renfort référencées 16c. Deux de ces nervures sont allongées en direction du bas de manière qu'en position horizontale du repose-jambes,

10 l'une de ces nervures référencée 16d vienne buter contre deux coins 7a ménagés à chaque extrémité de la traverse 7, comme illustré en fig. 1. Les faces latérales verticales du panneau 16b comportent chacune un pan coupé 16e qui, dans la position de fig. 4, repose contre la face oblique du

15 coin 7a correspondant.

Lorsqu'un utilisateur est étendu en décubitus dorsal sur le fauteuil de relaxation dont les éléments sont horizontaux, son fondement repose sur la surface de siège 11. Si

20 l'utilisateur s'assoit, il peut saisir les accoudoirs et les déplacer vers l'avant en vue de faire basculer le dossier vers le haut, par exemple comme illustré en fig. 5 et 6. Dans la première de ces positions, il peut amener un doigt 18a de l'accoudoir dans l'une ou l'autre de deux

25 perforations réalisées sous la forme de fentes 19, 20 ménagées transversalement dans la cloison 9c du pied 9 correspondant. Chaque doigt comporte une gorge 18b dans laquelle vient se positionner élastiquement l'arête arrondie supérieure 19a, 20a de chaque perforation 19, 20. On observe

30 qu'à cet effet le doigt comporte une certaine épaisseur de manière qu'il coopère avec les deux arêtes de chaque fente, de telle sorte qu'ainsi l'accoudoir se trouve coincé dans l'une ou l'autre de ses deux positions qui déterminent celles du dossier 17 (fig. 7 et 8).

35

Comme illustré en fig. 6, lorsque l'utilisateur est assis sur la surface de siège 11 et que son dos repose ou non contre le dossier, il lui est loisible de soulever le repose-jambes de manière que ses deux panneaux 16a, 16b déterminent

entre eux un angle obtus afin de soutenir ses jambes lorsqu'elles sont légèrement pliées. Le fait d'amener le repose-jambes à cette position provoque un déplacement des pans coupés 16e par rapport aux coins 7a de la traverse 7, de telle sorte qu'une butée 16f vient en appui contre les coins 7a. Là encore, les faces latérales du panneau extrême 16b du repose-jambe 16 comportent des pans coupés 16g qui viennent coopérer avec les faces obliques des coins 7a (fig. 9). On observe que la butée 16f est également une nervure transversale de hauteur supérieure à celle de la nervure 16d précédemment décrite.

On comprend aisément que le changement de position du repose-jambes 16 s'effectue sans que l'utilisateur n'ait à descendre du fauteuil de relaxation et que ce changement de position s'effectue par actions sans effort sur le panneau 16a du fait de la coopération des pans coupés 16e par rapport aux faces obliques des coins 7a.

Comme illustré en fig. 2, on peut gerber les uns sur les autres des fauteuils de relaxation suivant l'invention avec leurs éléments articulés ramenés en appui contre le châssis du fait que les pieds 8 et 9 sont déportés à l'extérieur, qu'ils ont une forme divergente vers le haut et qu'ils sont ouverts en direction latérale externe. Les pieds des fauteuils s'engagent les uns dans les autres pour obtenir une pile de fauteuils.

On peut également associer les pieds 8 des fauteuils à des roues démontables 21 illustrées en traits discontinus en fig. 2, par exemple du genre de celles décrites dans le document FR 85 10118.

Revendications

1. Fauteuil de relaxation du genre comprenant un châssis (1) monté sur des pieds (8, 9), une surface de siège (11) fixée
5 au châssis (1) et par rapport à laquelle sont montés pivotants, à l'arrière un dossier (17) à plusieurs positions, et à l'avant un repose-jambes (16) en deux panneaux articulés (16a, 16b), caractérisé en ce que le dossier (17) est associé à deux accoudoirs (18) qui s'accrochent au châssis (1) à au
10 moins une position, de manière à déterminer l'inclinaison de ce dossier.

2. Fauteuil suivant la revendication 1, caractérisé en ce que chacun des accoudoirs (18) comporte à son extrémité libre
15 opposée à celle qui est articulée par rapport au dossier (17), un doigt (18a) qui pénètre dans l'une ou l'autre de perforations (19, 20) ménagées dans une cloison inclinée (9c) située dans la partie haute du pied avant correspondant du châssis afin de déterminer diverses inclinaisons du dossier.

20

3. Fauteuil suivant la revendication 2, caractérisé en ce que chaque doigt (18a) comporte une gorge (18b) dans laquelle vient se positionner élastiquement l'arête arrondie (19a, 20a) de la perforation (19, 20) correspondante, lorsque le
25 doigt (18a) est engagé dans une des perforations.

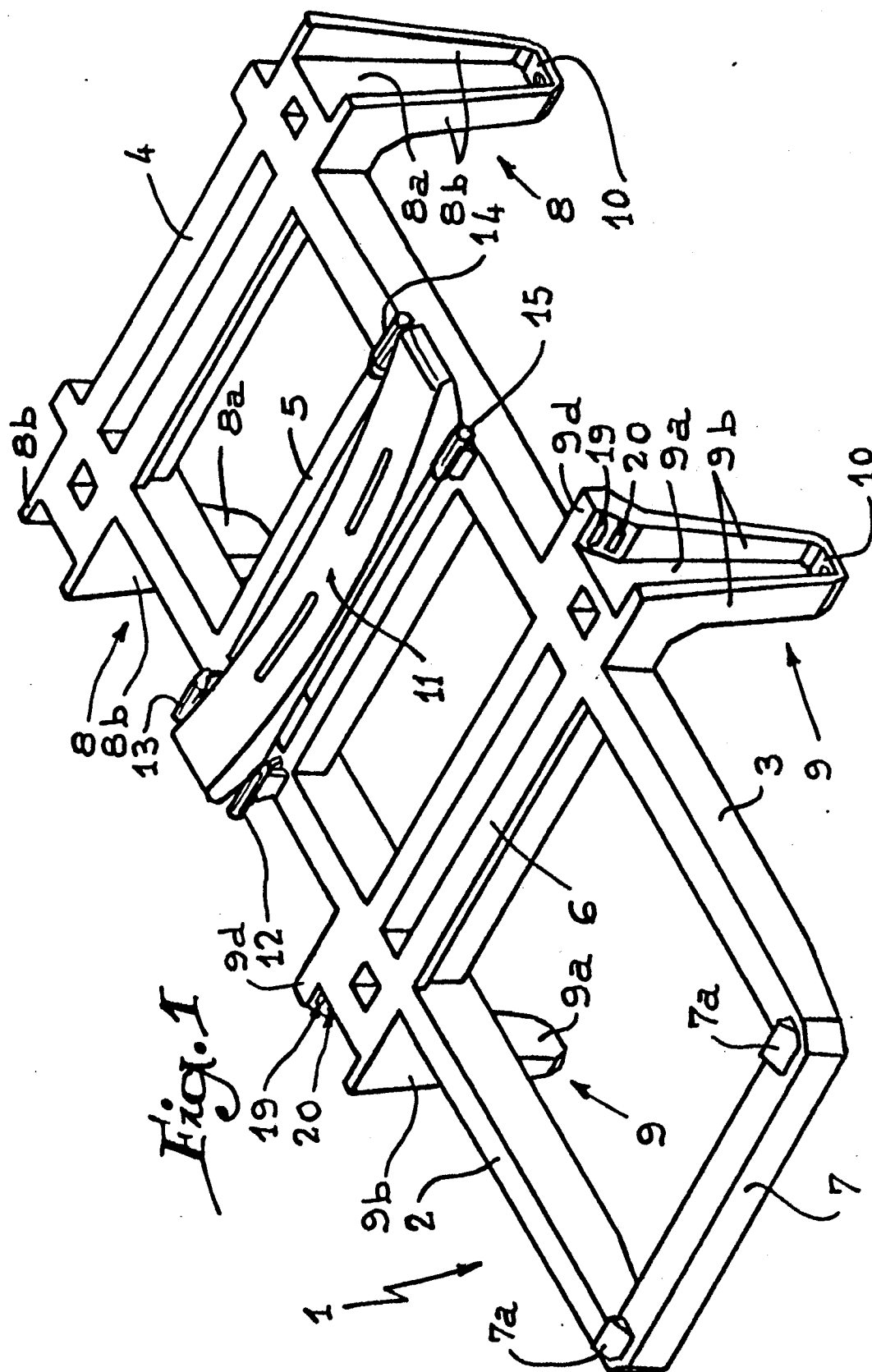
4. Fauteuil suivant la revendication 3, caractérisé en ce qu'un prolongement horizontal (9d) de la cloison inclinée (9b) dans laquelle sont ménagées les perforations, est
30 destiné à constituer appui pour les extrémités libres des accoudoirs (18) lorsque le dossier (17) est à l'horizontale.

5. Fauteuil suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le panneau extrême (16b) du repose-jambes (16) est pourvu
35 d'au moins une butée (16f) qui vient prendre appui contre un coin (7a) solidaire du châssis (1) et situé de manière que les deux panneaux (16a, 16b) dudit repose-jambes (16) déterminent entre eux un angle obtus afin de soutenir les jambes de l'utilisateur lorsqu'elles sont légèrement pliées.

6. Fauteuil suivant la revendication 1, caractérisé en ce que son châssis (1) comporte des pieds (8, 9) déportés à l'extérieur de ses longerons (2, 3), lesdits pieds étant ouverts en direction du haut et latéralement vers l'extérieur afin que l'on puisse empiler une série de fauteuils les uns sur les autres.

7. Fauteuil suivant la revendication 6, caractérisé en ce qu'on associe de manière démontable des roues (21) à deux (8) des pieds de son châssis (1).

1/7



2/7

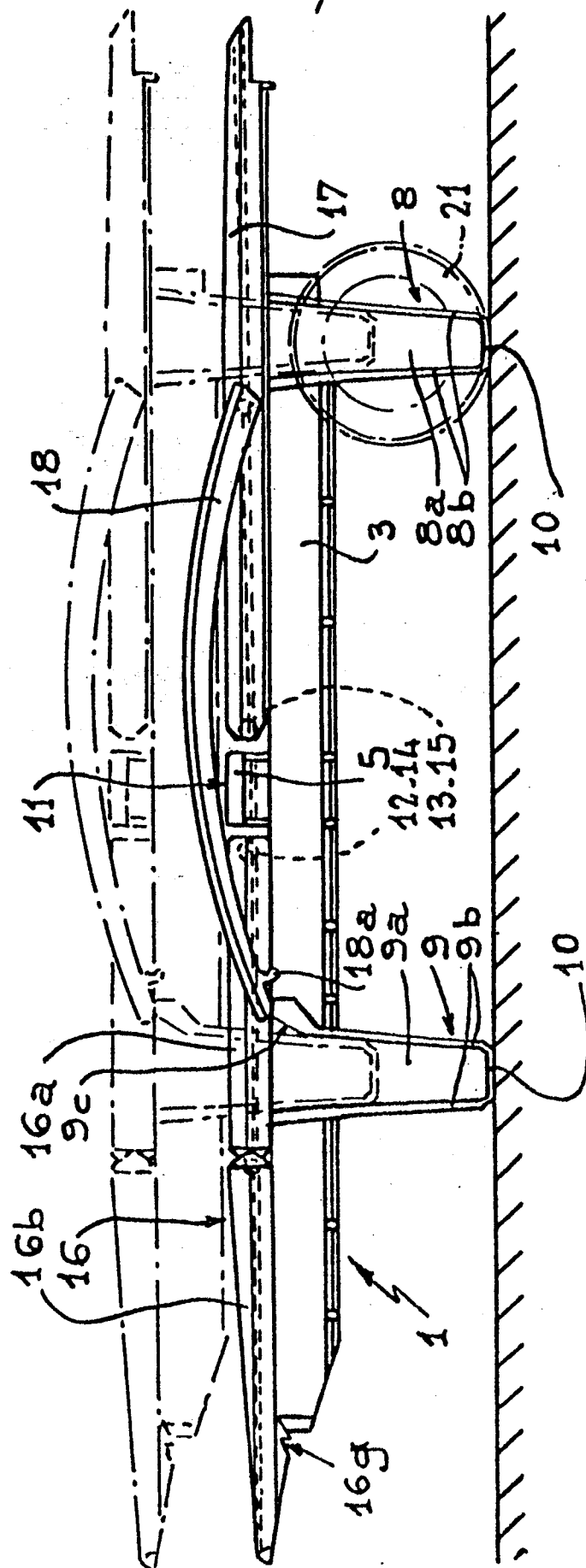
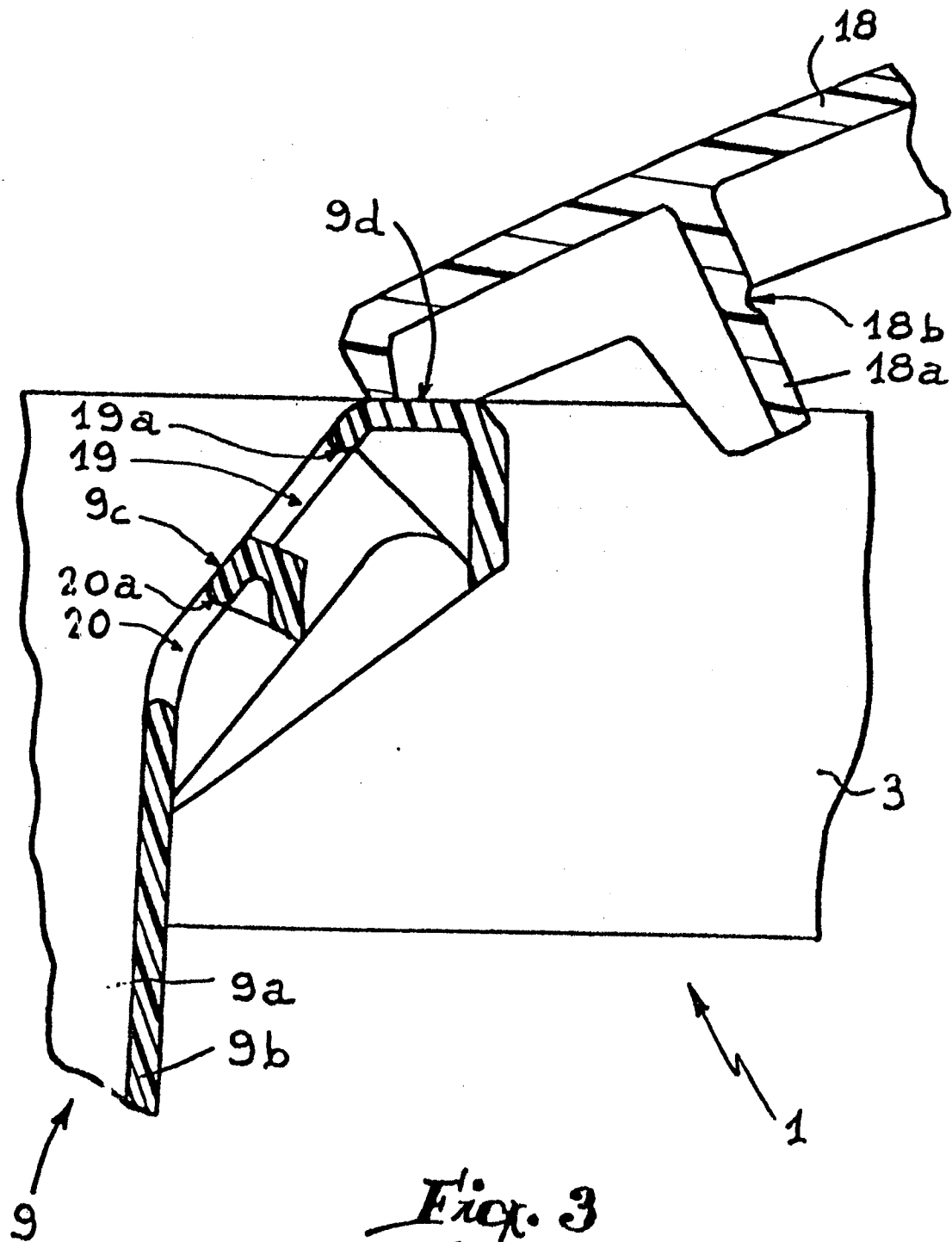


Fig. 2

3/7



4/7

